



Est il possible de changer de procédure

Par **Sylvain B**, le 19/01/2017 à 16:06

Requête divorce amiable 09/2016. Pas d'accord sur les demandes . conciliation juge 10/01/2017. Délibéré jusqu'au 10/02 (pièces manquantes).. demande d.un avocat pour notaire ficoba etc procédure longue et coûteuse avec honoraires avocats élevés .. Depuis, accords des conjoints pour consentement mutuel avec forfait financier soldant liquidation de communauté et prestation compensatoire .. les avocats tergiversent et nous les soupçonnons de collusion pour entretenir un conflit qui permet de faire durer la procédure.. pouvons nous annuler la requête en divorce auprès du juge et comment faire ? Et changer d'avocats pour faire une procédure consentement mutuel existant depuis le 01/012017 ??
Merci d'avance pour vos réponses éclairées